

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, pour demander au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé quels travaux le gouvernement compte faire à la Chambre aujourd'hui.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, nous avons inscrit comme premier sujet à l'ordre du jour la troisième lecture du bill C-51. Quant aux sujets qui viendront ensuite, je préférerais attendre d'avoir consulté mes honorables vis-à-vis, quitte à fournir des précisions un peu plus tard aujourd'hui.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suppose que les députés ministériels ne manqueront pas à l'appel si la Chambre est appelée aujourd'hui à se prononcer.

M. Goodale: Le député a raison, monsieur l'Orateur.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Mon secrétaire parlementaire, le député de Gamelin, toujours vigilant, m'a signalé qu'en réponse à une question du député de Vancouver Quadra, j'ai dit, par inadvertance, qu'un dénommé Kennedy serait déporté en Irlande du Nord. Je voulais dire, bien entendu, la république d'Irlande.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la période des questions, mais ayant prévenu le ministre des Postes de mon intention de lui poser une question, et sachant que vendredi après-midi, tout était désorganisé en face, mais c'est encore pire aujourd'hui—je suis bien aise de savoir qu'au moins un secrétaire parlementaire est bien éveillé à la Chambre—après vérification, je constate que le ministre des Postes a un secrétaire parlementaire, le député de Saint-Jean. Ma question est toute simple. Sauf erreur, le ministre des Postes devait s'absenter aujourd'hui, mais je crois qu'il était disposé à répondre à ma question. C'est pourquoi je ne comprends pas que ma question soit restée sans réponse.

M. Smith (Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, j'ai pensé que la question s'adressait au ministre suppléant; c'est pourquoi je ne me suis pas levé sur-le-champ. J'ai laissé passer l'occasion. Selon mes renseignements, une décision a été prise, bien que je n'en connaisse pas le détail. Je m'empresse d'obtenir les renseignements que le député a demandés et de les lui communiquer demain.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1404, 1405, 1645, 1947 et 2760.

[Texte]

LE CINQUIÈME RAPPORT DU CEPA (1971)

Question n° 1404—**M. MacDonald (Egmont):**

1. a) Le ministère de l'Expansion économique régionale, b) le ministère des Finances, c) le ministère de l'Industrie et du Commerce savent-ils que le cinquième rapport du CEPA (1971) déclare que les provinces riches «poursuivent et élargissent leurs programmes de stimulants industriels qui rendent moins efficaces les programmes des provinces pauvres»?

2. Ces ministères approuvent-ils l'observation faite par le CEPA, et, dans la négative, pourquoi?

3. Ces ministères ont-ils pris des mesures pour parer à la situation et, dans l'affirmative, qu'en est-il résulté?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale: 1. Oui.

2. Le MEER n'a aucune preuve que les programmes de subvention administrés par les provinces riches aient nui à l'aide au développement industriel des provinces pauvres qu'il accorde aux termes de la loi sur les subventions au développement régional.

3. Voir la réponse à la partie 2.

En ce qui concerne le ministère des Finances: 1. Oui.

2. Selon le ministère, l'observation du CEPA pourrait être retenue comme une hypothèse valable, mais non comme une déclaration s'appuyant sur des faits démontrés. Comme l'ont signalé les auteurs du rapport du CEPA, on ne possède pas suffisamment de données pour démontrer les véritables effets des programmes de développement provincial et les répercussions réelles des programmes provinciaux particuliers les uns sur les autres. Les auteurs du rapport admettent notamment «que des comparaisons quantitatives et qualitatives sont difficiles à établir en raison de l'importance variable accordée au développement industriel dans les provinces, des modifications fréquentes apportées aux programmes de développement provinciaux particuliers et du manque de données».

3. Le ministère n'a pris aucune du genre mesure du genre mentionné.

En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Oui.

2. Le ministère n'a pas de preuves que les programmes de stimulants industriels poursuivis par les provinces riches aient eu des conséquences nuisibles sur ses propres activités pour appuyer l'expansion industrielle des provinces pauvres. Étant donné que les programmes du Ministère sont en grande partie sous forme de subventions et que les programmes provinciaux